

Communiqué

**A propos du rapport de l'organisation Reporters Sans Frontières
« Le Maroc dispose d'indicateurs positifs témoignant de la
liberté des médias et de la presse »**

Dans une nouvelle violation des règles d'impartialité, l'organisation Reporters sans frontières (RSF), a publié son rapport de 2019 dont la partie consacré au Maroc fait état du « recul » de la liberté de la presse au titre de l'année 2018, à travers ce que ce rapport qualifie de « forte pression de la justice à l'encontre des journalistes » et de « nombre élevé de plaintes visant les journalistes professionnels et certains 'journalistes citoyens' ». Le même rapport avance que « les autorités marocaines ont délibérément entravé le travail des médias nationaux et étrangers ».

Le Ministère de la Culture et de la Communication – Département Communication – qui a accueilli avec étonnement ces jugements biaisés, en déphasage total avec la réalité, déplore dans le même temps le langage utilisé dans le rapport de RSF, lequel puise dans un lexique alarmiste en évoquant, dans une généralisation outrancière, une prétendue « forte pression de la justice sur les journalistes », alors que les faits qui sous-tendent ces jugements et conclusions reposent sur un seul cas ayant fait l'objet de précisions en réponse à un précédent rapport de la même organisation. Le Ministère exprime également son étonnement quant à l'obstination de l'organisation RSF à user de faits ordinaires, et indépendamment du crédit qu'on peut leur accorder, pour porter des jugements sur la liberté de la presse, faisant sciemment l'impasse sur le

processus continu de réformes relatives à la liberté de la presse, à la liberté d'expression, à la démocratisation et à la mise à niveau du secteur des médias au Maroc.

Ledit rapport a délibérément ignoré, de façon qui ne sied pas à une organisation censée observer les arcanes de l'impartialité et de l'exactitude, les indicateurs tangibles témoignant du climat de liberté, d'ouverture et de pluralisme dont jouit le Maroc dans différents domaines, particulièrement la réforme profonde de l'appareil judiciaire, qui a consacré l'indépendance de cet appareil du pouvoir judiciaire.

L'étonnement du Ministère atteint son paroxysme avec l'évocation orientée des questions de la migration dans un rapport à priori consacré à la liberté de la presse. A ce propos, la communauté internationale n'a cesse de louer les initiatives du Maroc qui a fait le choix de donner à la migration une dimension humaine, à travers des mesures historiques, dont notamment la tenue, en décembre dernier, de la Conférence Internationale sur la Migration pour l'adoption du 1^{er} Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières, pacte applaudi par M. le Secrétaire général des Nations-Unies. Il est alors étonnant de prétendre que le Maroc considère la question de la migration comme une 'tare' à dissimuler quand les faits apportent la preuve que le Royaume la tient pour un devoir, non un privilège dont il peut se prévaloir !

En même temps qu'il dément catégoriquement le contenu mensonger de ce rapport, le Ministère souligne, encore une fois, que les envoyés des différents établissements de presse nationaux, ainsi que les journalistes étrangers accrédités au Maroc, exercent en toute liberté et dans des conditions normales, dans l'ensemble du territoire du Royaume conformément aux dispositions de la loi qui encadre l'exercice journalistique. Ainsi, 86 journalistes accrédités, représentant 46 établissements médiatiques étrangers, ont-ils obtenu des autorisations délivrées par les services compétents du Ministère afin d'accomplir leurs missions. A ce titre, diverses régions du Royaume accueillent, en continu, des dizaines de missions d'investigation des envoyés et délégations de presse étrangères, de différentes nationalités, pour réaliser des comptes rendus, écrits ou télévisés, sans ingérence aucune dans leur travail journalistique et son contenu ou limitation de leur mouvement par les autorités publiques. En atteste le nombre de reportages publiés ou diffusés en la matière, tant au niveau national qu'international et ce, indépendamment des contenus véhiculés par rapport à la réalité des faits.

Il convient de rappeler que, dans le cadre de l'ouverture du Maroc aux médias, il a été délivré 882 autorisations de tournage dont 485 au bénéfice des projets nationaux et 397 pour les œuvres étrangères. Il a été également procédé, au titre de l'année 2018, au traitement et à l'étude de plus de 1000 projets relatifs à l'importation d'équipements audiovisuels, ainsi qu'à l'octroi des autorisations de tournage de reportages, documentaires et de couvertures médiatiques diverses.

Le Ministère de la Culture et de la Communication réfute catégoriquement le contenu des rapports et déclarations de l'organisation qui fait fi des critères d'exactitude, d'objectivité et d'intégrité, en classant le Maroc dans la catégorie des « pays à risque » pour la presse et en ignorant délibérément le climat inédit de liberté, d'ouverture et de pluralisme dont jouissent journaux et médias. Ce classement se trouve démenti par la réalité de la pratique du métier, marquée par des initiatives et des mesures d'ordre organisationnel visant à adapter les établissements médiatiques au climat d'ouverture, de démocratisation et de liberté garanti par la loi, comme en attestent les rapports officiels que le Ministère rendra publics ultérieurement, documents qui apportent la preuve de l'existence d'indicateurs positifs permettant de constater le respect de la liberté de la presse et de l'édition au Maroc.